



## Travail dissimulé, heures supplémentaires non payées

Par le cleach morgane, le 04/11/2016 à 10:18

bonjour,

je travaillais depuis 27 mois dans un restaurant en qualité de cuisinier, j'ai tout d'abord signé un cdd à temps partiel, pour renforcer l'équipe en saison, il s'est avéré que l'un des cuisinier à démissionner, j'ai donc fait plus d'heures que prévues pour remplacer cette personne, je suis passée en cdi mais toujours à temps partiel mon employeur me certifiant qu'il allait faire un avenant pour les vacances scolaires, la deuxième personne qui travaillait avec moi a elle aussi démissionné, je me suis donc retrouvée toute seule en cuisine avec tout ce que ça engendre plonge, commande, inventaire, ménage, devis pour événement...

Mon contrat n'a jamais été changé et mon salaire non plus soit 950 euros net environs pour 42 h. mon planning n'a jamais été établi et de mon coté je n'ai pas noté mes heures pensant que mon employeur allait faire le nécessaire. je suis mère célibataire et entre mon travail et le peu de vie de famille qu'il me restait je ne pouvais pas me permettre de démissionner. après la dernière saison, j'ai pris la décision de mettre un terme à mon contrat, lors de notre dernier entretien, j'ai à nouveau demandé à mon employeur de me régler mes heures supplémentaires ainsi que tous les jours fériés qui n'ont jamais été récupérés. refus de mon employeur!!

quelles sont mes recours pour que mes heures soient payées??

merci d'avance pour vos conseils.

Par P.M., le 04/11/2016 à 10:49

Bonjour,

Si vous avez suffisamment d'éléments, je ne vois qu'un recours devant le Conseil de Prud'Hommes...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste normalement disponible sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par le cleach morgane, le 04/11/2016 à 13:21

merci pour la rapidité de votre réponse, faut il auparavant que je fasse un courrier à mon employeur pour lui réclamer "officiellement" mon dû; si oui auriez vous un exemple de lettre en

sachant que je n'ai pas de trace de mes horaires, juste le fait que je sois seule en cuisine et les horaires du restaurant ouvert 7 jours sur 7 ?

cordialement  
MLC

Par **P.M.**, le **04/11/2016** à **13:44**

Ce serait effectivement préférable mais vous pourriez lui réclamer simplement le relevé de vos horaires que lui-même doit tenir par lettre recommandée avec AR sachant qu'il risque bien sûr de vous répondre à côté...

Pour préparer tout cela, ça ne vous empêcherait pas de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...

Par **le cleach morgane**, le **04/11/2016** à **13:53**

merci à nouveau pour vos conseils, comprenez que je suis sans ressource et qu'il m'est difficile de faire appel à un avocat .

cordialement  
MLC

Par **P.M.**, le **04/11/2016** à **15:58**

Si vous êtes sans ressources, vous avez éventuellement droit à l'[Aide Juridictionnelle](#) d'aitre part, vous avez la possibilité de contacter un défenseur syndical...